



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

VILLE DE BRIARE

RAPPEL REGLEMENTAIRE

- L'article 1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. ».
- **La tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget des collectivités territoriales est rendue obligatoire** depuis la loi du 6 février 1992. Il est obligatoire pour les communes ou EPCI de plus de 3 500 habitants.
- La jurisprudence administrative rappelle que le DOB est une délibération à formalité substantielle : aucune délibération adoptant le budget primitif de la collectivité ne peut être tenue en amont de celui-ci sous peine d'être entachée de nullité (Tribunal administratif de Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).



LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

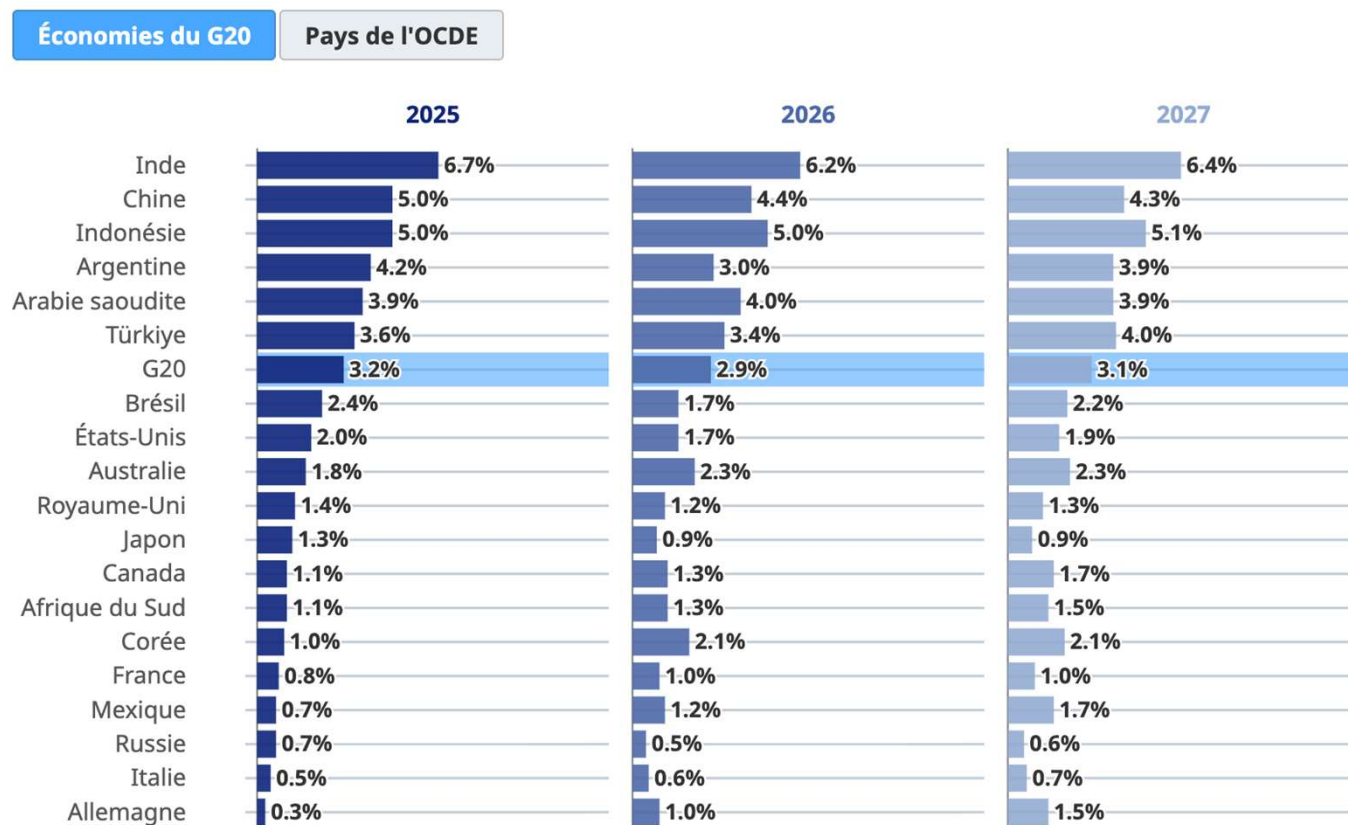
ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Conjoncture mondiale

Selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation de Coopération Economiques (l'OCDE), la **croissance mondiale devrait connaître un léger ralentissement** au cours des deux prochaines années.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025](#)

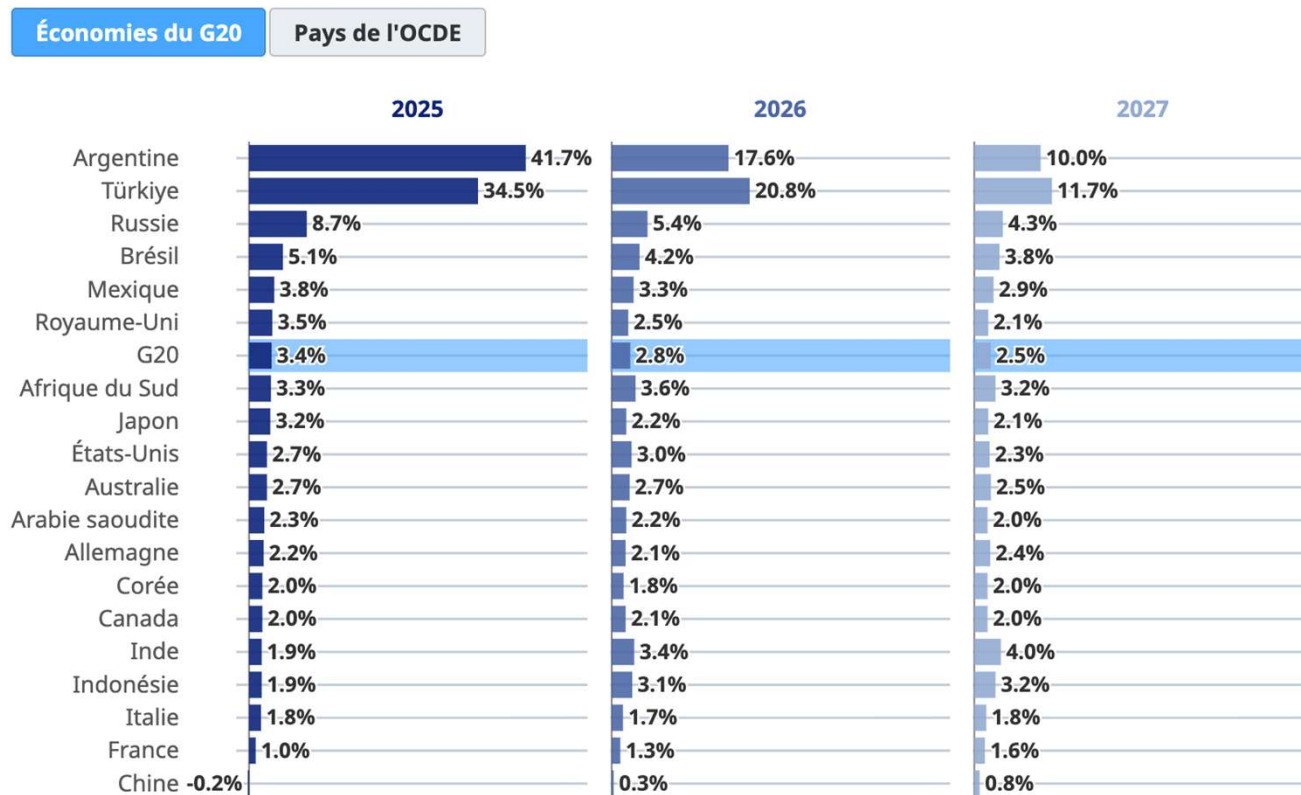
ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

L'inflation mondiale, quant à elle, poursuivrait sa décrue : 4,2 % en 2025 puis 3,6 % en 2026, traduisant la détente progressive des prix de l'énergie et la normalisation des chaînes d'approvisionnement.

Néanmoins, les tensions commerciales et les politiques budgétaires expansionnistes de plusieurs grands pays pourraient entretenir une **inflation légèrement supérieure** aux objectifs à moyen terme.

Projections d'inflation globale pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

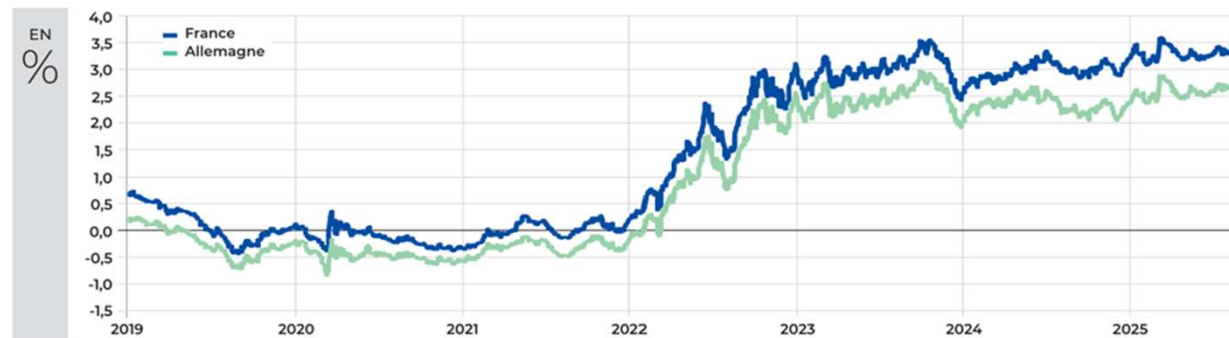
ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) a mis en **pause son cycle de baisse des taux au second semestre 2025**, considérant que le taux de dépôt à 2 % constitue un niveau neutre. Le rendement de l'OAT (obligations assimilables du Trésor) à 10 ans, autour de 3,5 %, dépasse désormais la croissance potentielle nominale (estimée à 3 % à moyen terme), compliquant ainsi la trajectoire de la dette publique.

À moyen terme, la France devra donc maintenir un **équilibre budgétaire délicat** entre le soutien à l'activité et la maîtrise de l'endettement, dans un contexte où les **marges de manœuvre financières demeurent limitées**.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.



LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

LE CONTEXTE NATIONAL

Le PIB en France

Au quatrième trimestre 2025, le **PIB progresserait à un rythme de 0,9 %** en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024. L'activité a notamment été tirée par la production de matériels de transport (aéronautique), avec un mouvement de restockage au premier semestre en anticipation d'exportations très dynamiques au second semestre. La **croissance se raffermirait un peu à 1,0 % en 2026 et 2027**, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1 0,0	0,9 (0,8) 0,2 (0,1)	1,0 0,1	1,0 -0,1	1,1 -
IPCH	2,3 0,0	0,9 -0,1	1,3 0,0	1,3 -0,5	1,8 -
IPCH hors énergie et alimentation	2,3 0,0	1,6 -0,1	1,6 0,0	1,6 0,0	1,7 -
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4 0,0	7,6 0,1	7,8 0,2	7,6 0,2	7,4 -

Sources : Insee pour 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 novembre 2025), projections Banque de France sur fond bleuté

LE CONTEXTE NATIONAL

L'inflation en France

L'inflation hors énergie et alimentation se situe à **1,2 % en glissement annuel au mois de novembre 2025**, après 1,5 % en octobre 2025. En 2025, l'inflation totale s'établirait à seulement 0,9 % en moyenne annuelle. Cette faible inflation s'explique notamment par la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année. Hors énergie et alimentation, l'inflation (1,6 %) serait essentiellement soutenue par la contribution des services.

Prévisions d'inflation*

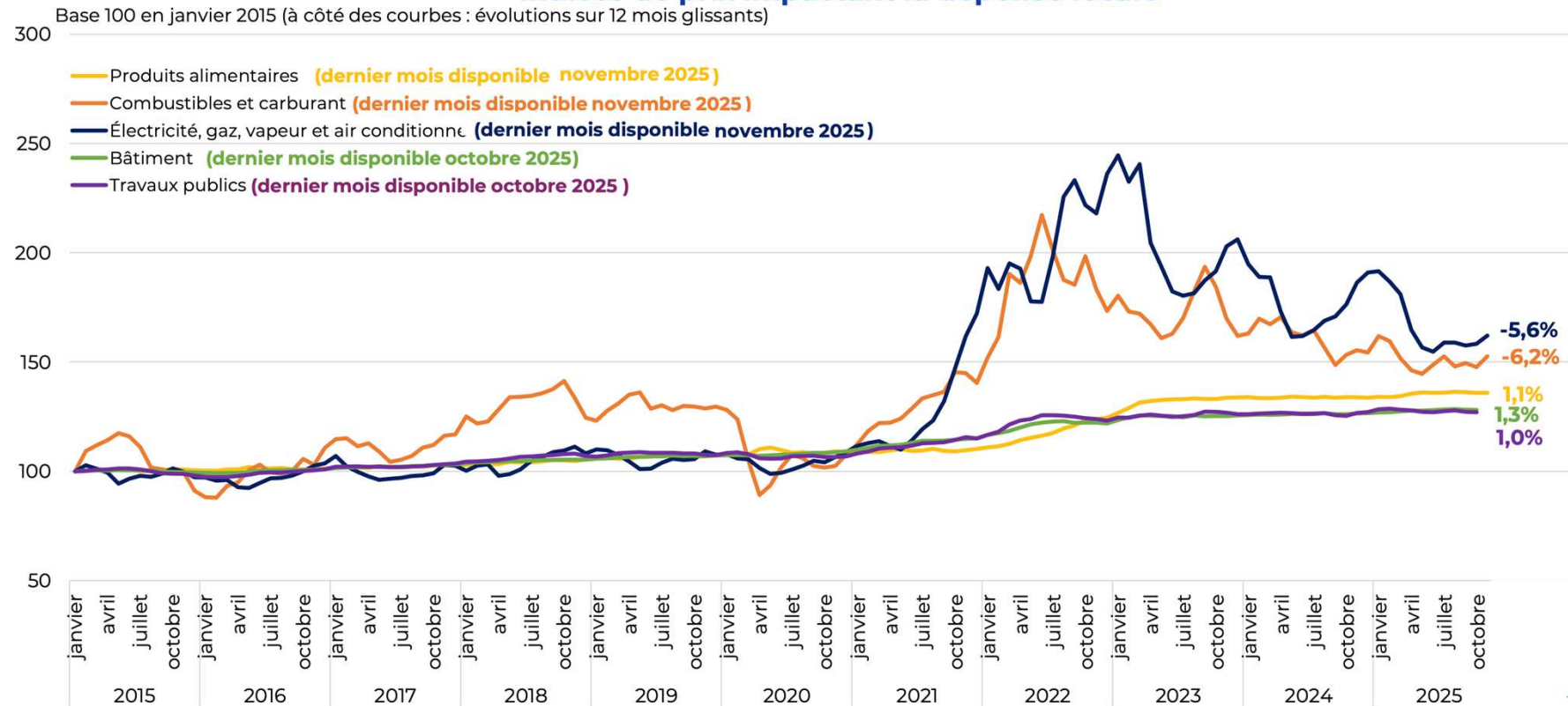
Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

LE CONTEXTE NATIONAL

Les incidences sur les dépenses des collectivités

Indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

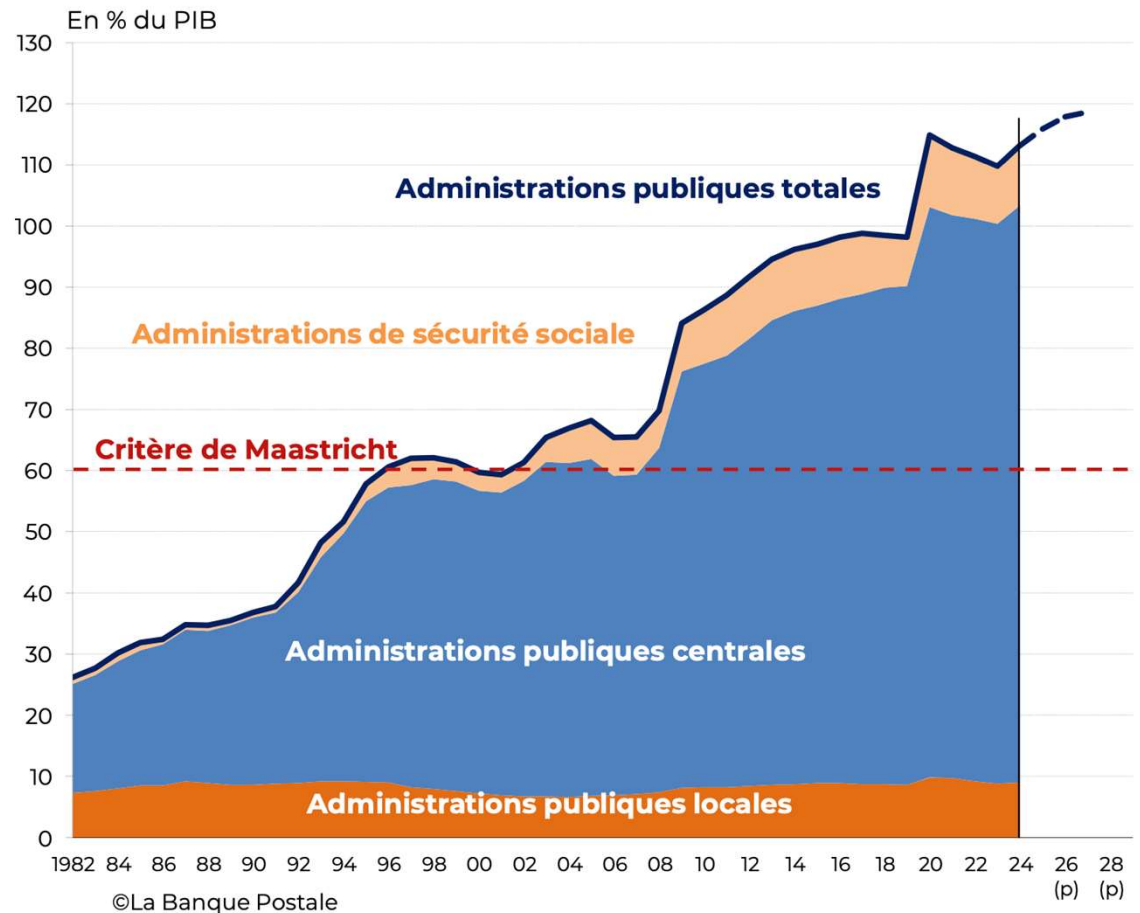
©La Banque Postale

LE CONTEXTE NATIONAL

Le rôle des administrations publiques dans l'endettement de l'Etat

À la fin du troisième trimestre 2025, le ratio de dette publique s'établit à **117,4 % du PIB** soit 3 482,2 Md€. (+179 Md€ en un an). Le rôle des collectivités locales dans le déficit public est très limité. En effet, la **dette locale représente moins de 10% du PIB**.

La dette des administrations publiques





LA RETROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2025

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2025 présente une augmentation des recettes de fonctionnement du fait des ventes.

Sur l'exercice, les produits de cession représentent 184 755 € en majorité pour les ventes à Logem Loiret rue du Cheval Blanc et rue de la Liberté.

		2023	Evol	2024	Evol	2025
013	Atténuations de charges	80 336,65 €	-83 %	13 963,03 €	203 %	42 365,92 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	244 895,66 €	-15 %	209 017,25 €	-1 %	207 083,82 €
73	Impôts et taxes	2 208 066,82 €	-14 %	1 889 877,28 €	-0 %	1 888 293,28 €
731	Fiscalité locale	2 882 026,00 €	14 %	3 276 139,74 €	0 %	3 288 515,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 787 858,69 €	-0 %	1 779 795,55 €	-1 %	1 770 097,57 €
75	Autres produits de gestion courante	128 879,48 €	51 %	194 076,70 €	-18 %	159 496,78 €
77	Produits exceptionnels	14 669,62 €	40 %	20 469,67 €	810 %	186 231,01 €
78	Reprises sur provisions	280,00 €	-100 %	0,00 €	0 %	68,57 €
	Recettes réelles de fonctionnement	7 347 012,92 €	0 %	7 383 339,22 €	2 %	7 542 151,95 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 294,31 €	-48 %	32 707,18 €	-45 %	17 878,25 €
	Opérations d'ordre	63 294,31 €	-48 %	32 707,18 €	-45 %	17 878,25 €
	Total recettes de fonctionnement	7 410 307,23 €	0 %	7 416 046,40 €	2 %	7 560 030,20 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le chapitre des dépenses du personnel a fait l'objet d'une maîtrise importante malgré les augmentations subies par la collectivité.

Le chapitre 011 est en forte augmentation sur la période. Ce volume est justifié par les postes de fluides en augmentation (eau +136 % électricité + 20% et combustibles + 27 % pour un total de + 135K€).

		2023	Evol	2024	Evol	2025
011	Charges à caractère général	1 547 212,45 €	7 %	1 651 126,71 €	10 %	1 815 620,21 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 461 932,16 €	-1 %	3 420 561,53 €	-1 %	3 400 536,83 €
014	Atténuations de produits	98 885,00 €	8 %	106 332,00 €	-5 %	101 266,00 €
65	Autres charges de gestion courante	409 858,68 €	31 %	537 959,27 €	8 %	582 720,79 €
66	Charges financières	7 101,14 €	-15 %	6 062,73 €	-17 %	5 002,49 €
67	Charges exceptionnelles	12 179,05 €	-59 %	5 036,02 €	-93 %	357,50 €
68	Dotations aux provisions	56,62 €	601 %	397,15 €	-100 %	0,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	5 537 225,10 €	3 %	5 727 475,41 €	3 %	5 905 503,82 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	287 000,73 €	-6 %	269 249,98 €	79 %	482 305,31 €
	Opérations d'ordre	287 000,73 €	-6 %	269 249,98 €	79 %	482 305,31 €
	Total dépenses de fonctionnement	5 824 225,83 €	3 %	5 996 725,39 €	7 %	6 387 809,13 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	2023	2024	2025	Total
Investissements réalisés	743 872,68 €	2 174 201,58 €	1 901 491,86 €	4 819 566,12 €
Subventions reçues	213 791,22 €	361 885,00 €	658 399,32 €	1 234 075,54 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	530 081,46 €	1 812 316,58 €	1 243 092,54 €	3 585 490,58 €

Les dépenses d'investissement (1 901 491,86 € pour l'exercice 2025) ont été financées seulement par de l'autofinancement et les subventions d'investissement.

Cette gestion permet à Briare de bénéficier de marges de manœuvre pour financer ses investissements à venir.

LE RESULTAT PREVISIONNEL DE 2025

Résultat Prévisionnel section fonctionnement

Recettes 7 560 030,2 €	—	Depenses 6 387 809,13 €	=	Résultat 1 172 221,07 €
Résultat 1 172 221,07 €	+	Report N-1 4 811 707,25 €	=	Résultat section fonctionnement 5 983 928,32 €

Résultat Prévisionnel section investissement

Recettes 2 355 858,95 €	—	Depenses 3 156 848,22 €	=	Résultat -800 989,27 €
Résultat -800 989,27 €	+	Report N-1 -878 158,97 €	=	Résultat section investissement -1 679 148,24 €

Résultat Prévisionnel global

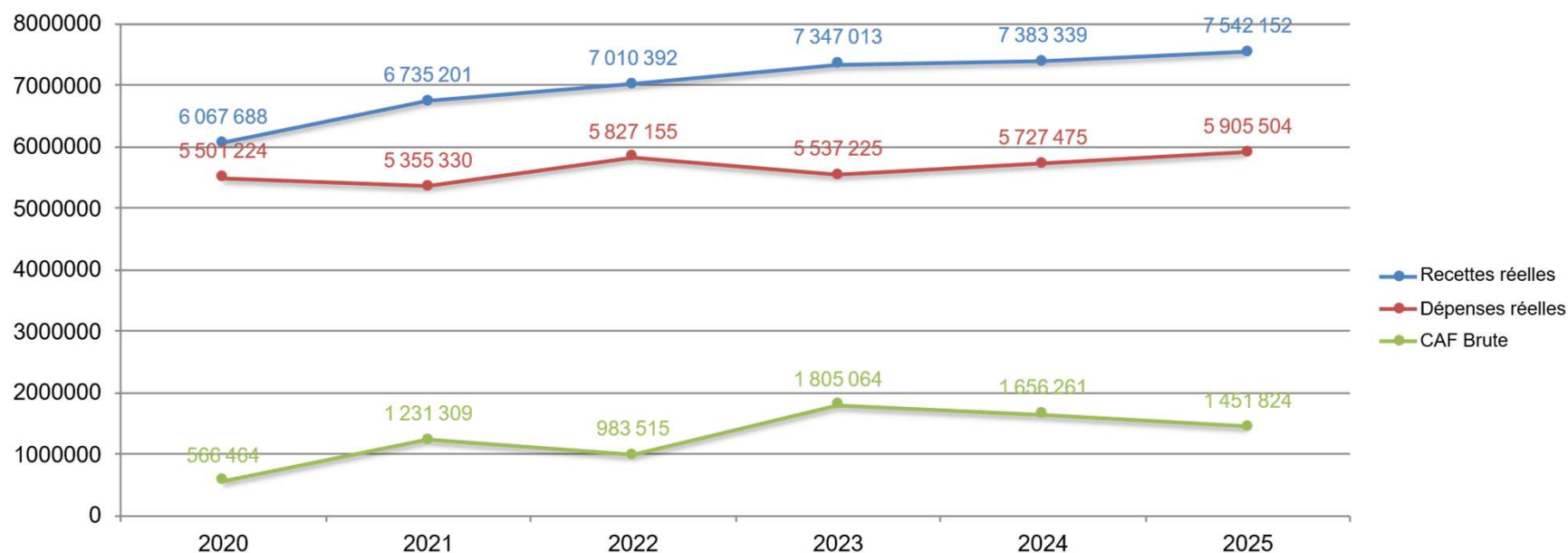
Résultat section fonctionnement 5 983 928,32 €	+	Résultat section investissement -1 679 148,24 €	=	Résultat global 4 304 780,08 €
--	---	---	---	-----------------------------------

LES INCIDENCES SUR LES RATIOS

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	6 069 737,69 €	6 756 225,04 €	7 026 063,53 €	7 410 307,23 €	7 416 046,40 €	7 560 030,20 €
Dépenses de fonctionnement	5 769 700,40 €	5 728 633,44 €	6 241 602,50 €	5 824 225,83 €	5 996 725,39 €	6 387 809,13 €
Résultat de l'année	300 037,29 €	1 027 591,60 €	784 461,03 €	1 586 081,40 €	1 419 321,01 €	1 172 221,07 €
Capacité d'autofinancement brute	566 463,58 €	1 231 308,88 €	983 515,01 €	1 805 064,44 €	1 656 260,96 €	1 451 824,31 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	9 %	18 %	14 %	25 %	22 %	19 %
Remboursement capital emprunts	108 333,00 €	108 333,00 €	108 333,00 €	108 333,00 €	108 333,00 €	108 333,00 €
Capacité d'autofinancement nette	458 130,22 €	1 122 975,52 €	875 181,65 €	1 696 731,08 €	1 547 927,60 €	1 343 490,95 €
% remboursement CAF par la dette	19 %	9 %	11 %	6 %	7 %	7 %
Capital restant dû	1 122 916,63 €	1 014 583,27 €	906 249,91 €	797 916,55 €	689 583,19 €	581 249,83 €
Désendettement année CAF	2 ans	10 mois	11 mois	5 mois	5 mois	5 mois

Sur la période, on peut observer une reprise du résultat grâce à l'augmentation de la fiscalité et une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement. Cette synthèse met en avant la très faible dette de la commune.

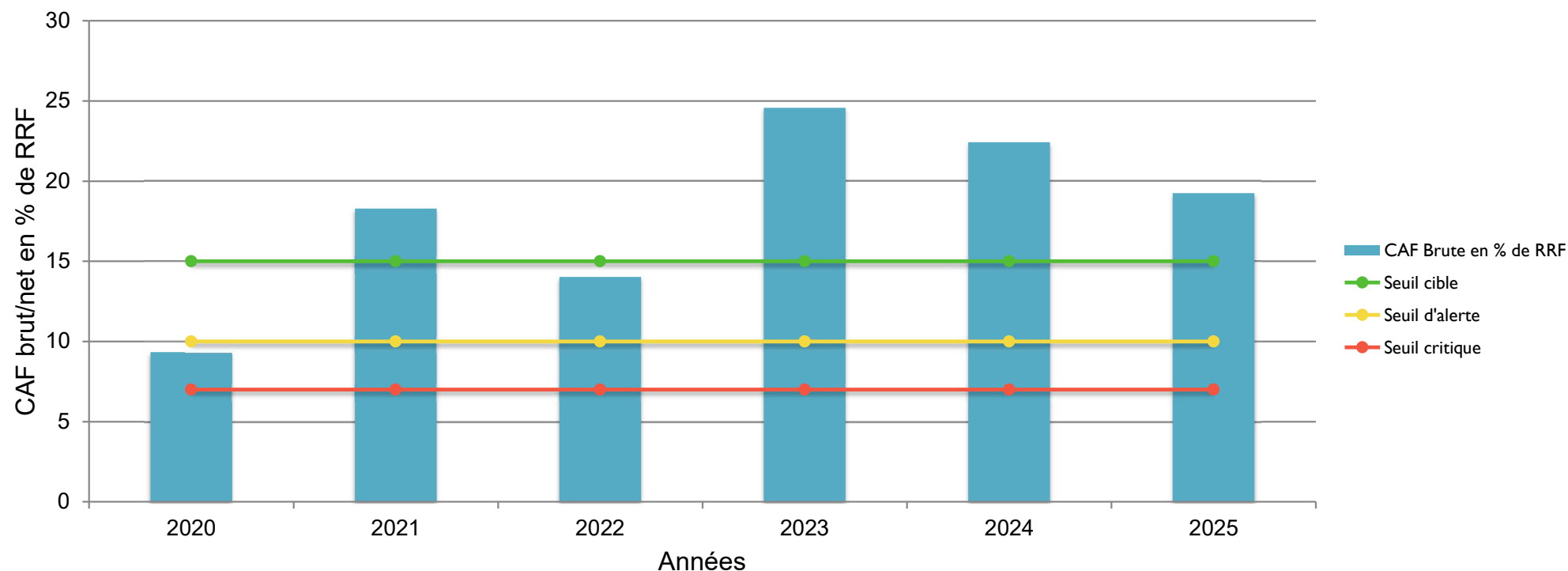
LES INCIDENCES SUR LES RATIOS



Ce graphique conceptualise un possible effet ciseaux entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement.

La bonne gestion de la section de fonctionnement permet d'obtenir une CAF brute importante, indispensable pour financer des projets structurants.

LES INCIDENCES SUR LES RATIOS



Ce graphique montre la structure de la section de fonctionnement de la commune. Pour la commune de Briare, nous pouvons constater la bonne santé financière de cette section.



LA LOI DE FINANCES POUR 2026

LA LOI DE FINANCES

Le calendrier encore bouleversé



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

22/11/2025 Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale (AN) et transfert au Sénat

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

30/12/2025 Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret



13/01/2026

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN

20/01/2026 49§3 sur la première partie du PLF

23/01/2026 49§3 sur la deuxième partie du PLF

28/01/2026 Deuxième lecture au Sénat

30/01/2026 49§3 sur l'ensemble du PLF

02/02/2026 Adoption définitive par le Parlement

02/02/2026 Saisine du conseil constitutionnel

19/02/2026 Décision du conseil constitutionnel



20/02/2026

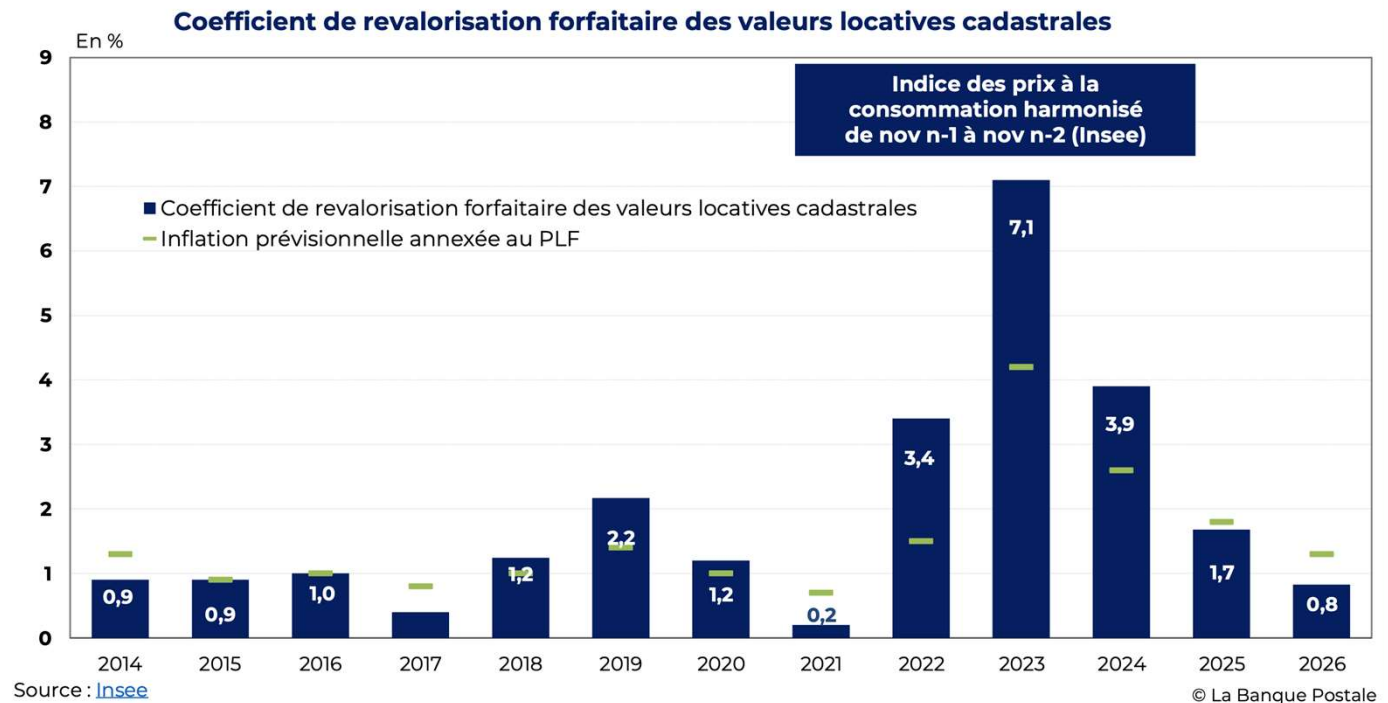
20/02/2026 Promulgation de la loi de finances pour 2026

LA LOI DE FINANCES

Le coefficient d'actualisation des bases fiscales

Le coefficient d'actualisation des bases fiscales pour l'exercice 2026 sera de 0,80 %.

Ce coefficient est calculé principalement à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

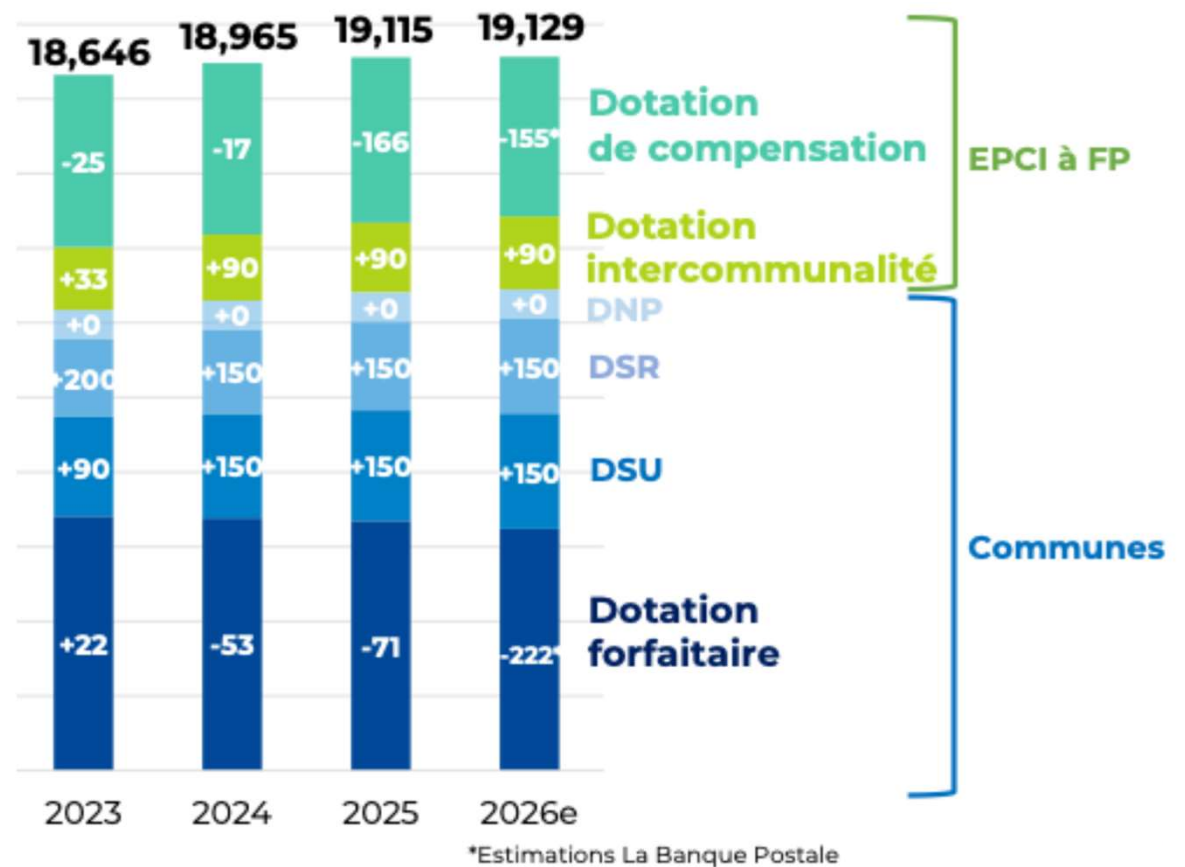


Pour la ville de Briare, avec des bases fiscales constantes, l'augmentation serait proche de 22 K€

LA LOI DE FINANCES

La dotation globale de fonctionnement

La loi de finances prévoit une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 300 M€. (DSU + 150 M€ et DSR + 150 M€) au détriment de la dotation forfaitaire.



LA LOI DE FINANCES

La dotation globale de fonctionnement

Dotation DGF 2026

	Notification 2025	Notification 2026
Dotation forfaitaire	473 694,00 €	394 104,00 €
DSR	444 724,00 €	472 613,00 €
Dotation élu local	163,00 €	408,00 €
	918 581,00 €	867 125,00 €

-51 456 €

LA LOI DE FINANCES

La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle).

L'Etat a prévu une disparition progressive de cette variable « d'ajustement » de la DGF. Cependant, plusieurs articles de la LF se concrétise sur l'accélération de cette disparition.

DCRTP 2024 = 338 675 €

DCRTP 2025 = 294 959 €

DCRTP 2026 = 185 409 €

Soit une baisse supérieure de 45 % en 3 exercices

LA LOI DE FINANCES

Le soutien à l'investissement local

La loi de finances prévoit une diminution des enveloppes permettant à l'Etat de soutenir le tissu local avec une diminution de 200 M€.

Concernant le fonds vert, il ne sera doté que de 837 M € en autorisation d'engagement pour 2026 contrairement au 2,5 Md€ annoncés chaque année en 2023.

LA LOI DE FINANCES

Réduction du prélèvement sur recette de l'Etat (PSR) dans le cadre de la compensation de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels

Application d'un coefficient de minoration de 19,3% sur la compensation versée aux EPCI et aux communes en lien avec la réforme de 2021 consistant en la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels en matière de CFE et TFPB.

Soit pour Briare une perte d'environ 60 000 €.

LA LOI DE FINANCES

Fusion de la TLV et de la THLV

La loi de finances pour 2026 prévoit une évolution de la fiscalité concernant les logements vacants. Elle vient fusionner la TLV et la THLV pour former la TVLH.

⚠ Les délibérations prises en matière de THLV sont rendues caduques à compter du 1^{er} janvier 2027. Par conséquent, une délibération sera nécessaire pour instaurer la TVLH (Taxe sur la vacance des locaux d'Habitation) avant le 1^{er} octobre 2026.

LA LOI DE FINANCES

Les cotisations patronales

Le décret relatif à l'augmentation du taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL a été publié le 31 janvier 2025 au JO.

~~Au 1er janvier 2025, le taux passe de 31,65 % à 34,65%.~~

Au 1er janvier 2026, le taux passe de 34,65 % à 37,65%.

Au 1er janvier 2027, le taux passe de 37,65 % à 40,65%.

Au 1er janvier 2028, le taux passe de 40,65 % à 43,65%.

Entre la cotisation 2024 et la cotisation 2028, l'agent coûtera 2 880 € supplémentaire à la collectivité alors qu'il réalisera les mêmes missions.

LA LOI DE FINANCES

L'annexe verte dans le CFU

Aux termes de l'article 191 de la loi de finances pour 2024, à compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (CA), ou financiers uniques (CFU), des collectivités locales de plus de 3 500 habitants en M57 ou M4 doivent comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

À partir de 2026, l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte.

LA LOI DE FINANCES – SYNTHÈSE*

	Incidences financières de la LF sur la section de fonctionnement pour 2026
Coefficient de revalorisation des bases fiscales**	Perte de 105 609 de bases de THRS entre 2025 et 2026. Revalorisation des bases de 0,8% soit + 7 128 €
Dotations Globales de Fonctionnement	- 51 456 €
Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	- 109 550 €
Compensation de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels	- 79 731 €
Les charges patronales (CNRACL)	3 % supplémentaires à effectif constant + 44 592 €
TOTAL	Recettes Réelles de Fonctionnement = - 233 609 € Dépenses Réelles de Fonctionnement = + 44 592 €

*Les données présentées sont actualisées avec les dernières notifications

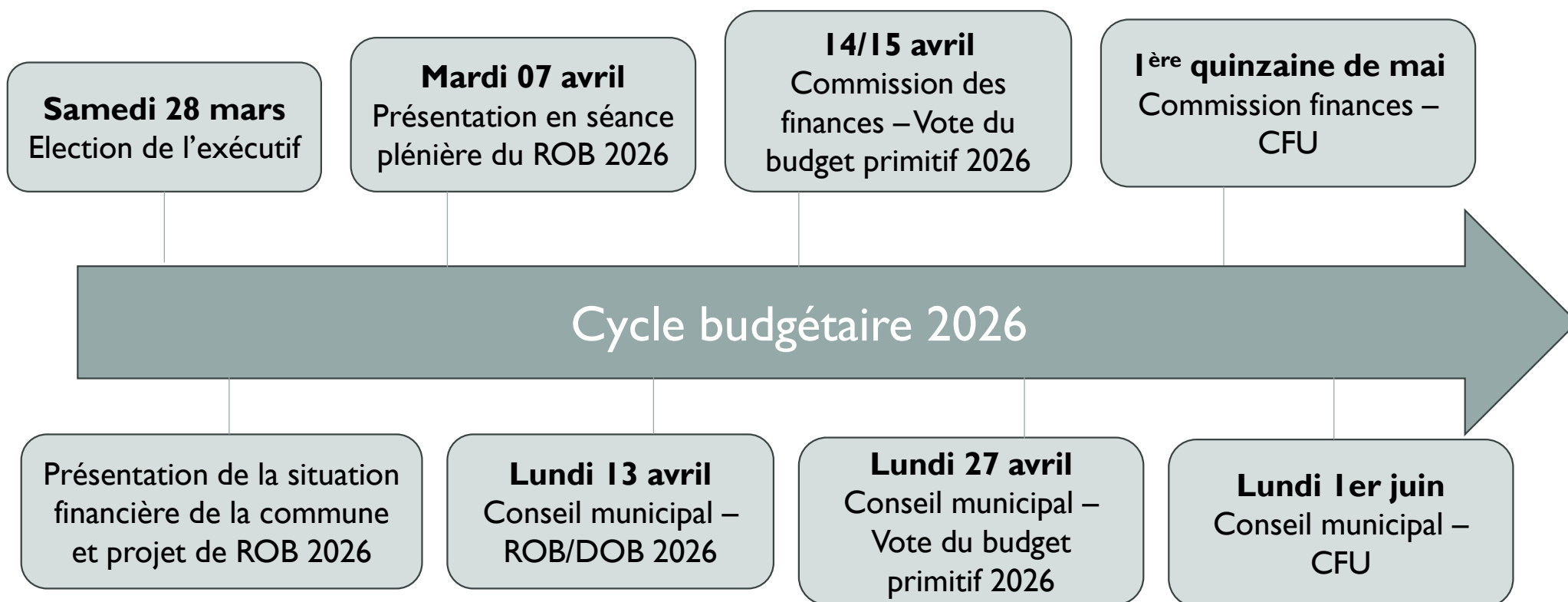
**Concernant l'évolution des bases de la TH, la baisse est justifiée par une réduction des bases de THLV de 65K€ et de 40K€ sur la THRS.



SITUATION PROSPECTIVE 2026-2032

LES CONTRAINTES DE CALENDRIER

L'ancienne municipalité a fait le choix de réaliser le ROB et le vote du budget primitif 2026 après les élections municipales. Par conséquent, le calendrier budgétaire est contraint.



UNE VISION PLURIANNUELLE

Les collectivités territoriales démocratisent le plan pluriannuel d'investissement comme un véritable outil stratégique et de gouvernance.

Il n'est pas obligatoire mais il permet :

- De sécuriser les finances de la commune
- De donner des axes de développement et un sens à l'action publique (agents, administrés et partenaires).
- De renforcer la transparence des politiques publiques
- De démontrer l'engagement de la commune dans les défis de demain
- D'assurer la bonne gestion et la crédibilité de la commune

Cette vision se retrouve dans le ROB chaque année, permettant de retrouver une traduction concrète et chiffrée des orientations politiques en lien avec les incidences financières des engagements.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2026	Evol	2027	Evol	2028	Evol	2029	Evol	2030	Evol	2031	Evol	2032
013	Atténuations de charges	20 000,00 €	3 %	20 600,00 €	3 %	21 218,00 €	3 %	21 854,54 €	3 %	22 510,18 €	3 %	23 185,48 €	3 %	23 881,05 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 154,66 €	1 %	211 246,20 €	1 %	213 358,67 €	1 %	215 492,25 €	1 %	217 647,18 €	1 %	219 823,65 €	1 %	222 021,88 €
73	Impôts et taxes	1 880 577,00 €	0 %	1 880 634,00 €	0 %	1 880 691,57 €	0 %	1 880 749,72 €	0 %	1 880 749,72 €	0 %	1 880 749,72 €	0 %	1 880 749,72 €
731	Fiscalité locale	3 271 228,00 €	0 %	3 282 114,82 €	0 %	3 291 295,26 €	0 %	3 300 512,11 €	0 %	3 307 934,32 €	0 %	3 315 375,08 €	0 %	3 322 834,45 €
74	Dotations, subventions et participations	1 535 145,00 €	-9 %	1 399 134,88 €	-4 %	1 343 332,18 €	-0 %	1 337 645,54 €	-0 %	1 332 072,63 €	-0 %	1 326 611,18 €	-0 %	1 321 258,95 €
75	Autres produits de gestion courante	143 000,00 €	1 %	143 870,00 €	1 %	144 748,70 €	1 %	145 636,19 €	1 %	146 532,55 €	1 %	147 437,87 €	1 %	148 352,25 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0 %	1 000,00 €	0 %	1 000,00 €	0 %	1 000,00 €	0 %	1 000,00 €	0 %	1 000,00 €	0 %	1 000,00 €
78	Reprises sur provisions	68,57 €	0 %	68,57 €	0 %	68,57 €	0 %	68,57 €	0 %	68,57 €	0 %	68,57 €	0 %	68,57 €
	Recettes réelles de fonctionnement	7 060 173,23 €	-2 %	6 938 668,47 €	-1 %	6 895 712,95 €	0 %	6 902 958,91 €	0 %	6 908 515,13 €	0 %	6 914 251,55 €	0 %	6 920 166,87 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €
	Opérations d'ordre	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €	0 %	17 878,25 €
	Total recettes de fonctionnement	7 078 051,48 €	-2 %	6 956 546,72 €	-1 %	6 913 591,20 €	0 %	6 920 837,16 €	0 %	6 926 393,38 €	0 %	6 932 129,80 €	0 %	6 938 045,12 €

Les recettes de fonctionnement sur la période 2026-2032 vont diminuer du fait de la perte intégrale de la DCRTP.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		2026	Evol	2027	Evol	2028	Evol	2029	Evol	2030	Evol	2031	Evol	2032
011	Charges à caractère général	1 654 500,00 €	1 %	1 671 500,00 €	2 %	1 708 970,00 €	2 %	1 737 411,70 €	1 %	1 756 048,82 €	1 %	1 764 883,53 €	1 %	1 783 918,02 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 500 000,00 €	1 %	3 520 000,00 €	0 %	3 535 200,00 €	1 %	3 570 952,00 €	0 %	3 582 061,52 €	1 %	3 617 882,14 €	1 %	3 654 060,96 €
014	Atténuations de produits	97 281,00 €	0 %	97 734,70 €	0 %	98 190,68 €	0 %	98 648,93 €	0 %	99 109,48 €	0 %	99 572,32 €	0 %	100 037,49 €
65	Autres charges de gestion courante	585 000,00 €	0 %	587 925,00 €	0 %	590 864,62 €	0 %	593 818,95 €	0 %	596 788,04 €	0 %	599 771,98 €	0 %	602 770,84 €
66	Charges financières	3 981,30 €	-26 %	2 932,04 €	-36 %	1 885,81 €	-53 %	879,44 €	-51 %	429,69 €	-73 %	117,18 €	-100 %	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €	0 %	2 000,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	5 842 762,30 €	1 %	5 882 091,75 €	1 %	5 937 111,11 €	1 %	6 003 711,02 €	1 %	6 036 437,55 €	1 %	6 084 227,15 €	1 %	6 142 787,31 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	282 385,00 €	1 %	285 208,85 €	1 %	288 060,94 €	1 %	290 941,55 €	1 %	293 850,96 €	1 %	296 789,47 €	1 %	299 757,37 €
	Opérations d'ordre	282 385,00 €	1 %	285 208,85 €	1 %	288 060,94 €	1 %	290 941,55 €	1 %	293 850,96 €	1 %	296 789,47 €	1 %	299 757,37 €
	Total dépenses de fonctionnement	6 125 147,30 €	1 %	6 167 300,60 €	1 %	6 225 172,05 €	1 %	6 294 652,57 €	1 %	6 330 288,51 €	1 %	6 381 016,62 €	1 %	6 442 544,68 €

Les dépenses de fonctionnement sur la période 2026-2032 sont en augmentation d'environ 1% par an avec un désendettement intégral en 2032.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Investissements réalisés	1 400 000,00 €	1 600 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	12 500 000,00 €
Subventions octroyées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions demandées	200 000,00 €	250 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	1 910 000,00 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	1 200 000,00 €	1 350 000,00 €	1 780 000,00 €	1 780 000,00 €	1 780 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	10 590 000,00 €

La totalité du PPI sur la période 2026-2032 serait de 12,5 M€ sans recours à l'emprunt.

Les montants des subventions sont simulés et ne correspondent pas à des notifications et représentent un faible pourcentage.

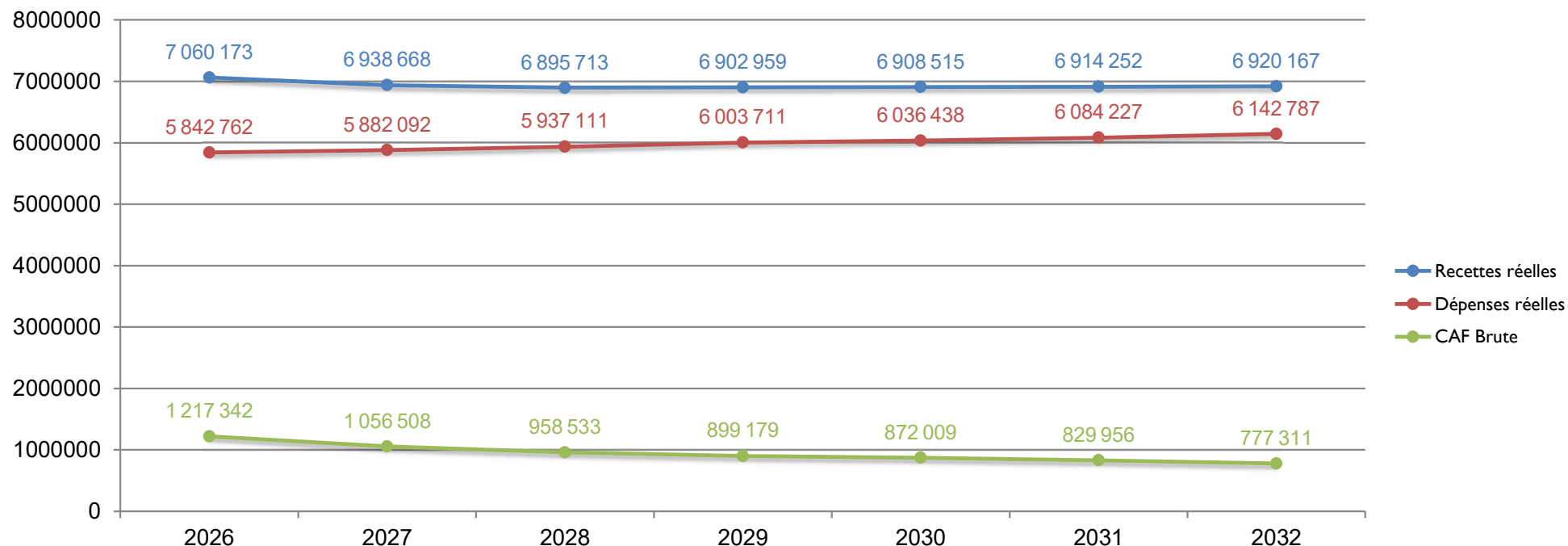
Cette simulation prévoit une ponction de 3M€ dans les réserves disponibles.

LES RATIOS FINANCIERS

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes de fonctionnement	7 078 051,48 €	6 956 546,72 €	6 913 591,20 €	6 920 837,16 €	6 926 393,38 €	6 932 129,80 €	6 938 045,12 €
Dépenses de fonctionnement	6 125 147,30 €	6 167 300,60 €	6 225 172,05 €	6 294 652,57 €	6 330 288,51 €	6 381 016,62 €	6 442 544,68 €
Résultat de l'année	952 904,18 €	789 246,13 €	688 419,14 €	626 184,60 €	596 104,87 €	551 113,18 €	495 500,44 €
Capacité d'autofinancement brute	1 217 342,36 €	1 056 508,16 €	958 533,26 €	899 179,32 €	872 009,02 €	829 955,83 €	777 310,99 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	17 %	15 %	14 %	13 %	13 %	12 %	11 %
Remboursement capital emprunts	108 333,00 €	128 333,00 €	128 333,00 €	95 000,00 €	61 667,00 €	51 250,00 €	20 000,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 109 009,00 €	928 174,80 €	830 199,90 €	804 179,46 €	810 342,34 €	778 705,98 €	757 310,99 €
% remboursement CAF par la dette	9 %	12 %	13 %	11 %	7 %	6 %	3 %
Capital restant dû	616 916,47 €	508 583,11 €	380 249,75 €	251 916,39 €	156 916,53 €	95 249,85 €	44 000,00 €
Désendettement année CAF	6 mois	6 mois	5 mois	3 mois	2 mois	1 mois	1 mois

Au regard de l'enveloppe du PPI, il est important d'analyser le comportement des principaux ratios. Cette simulation ne prend pas en compte le recours à l'emprunt et permet un désendettement intégral. Elle ne prévoit pas les charges induites d'un projet, ce qui pourrait modifier les effets sur la section de fonctionnement au regard de la nature du projet. Enfin, elle prend en compte la perte intégrale de la DCRTP dès 2028.

En graphique



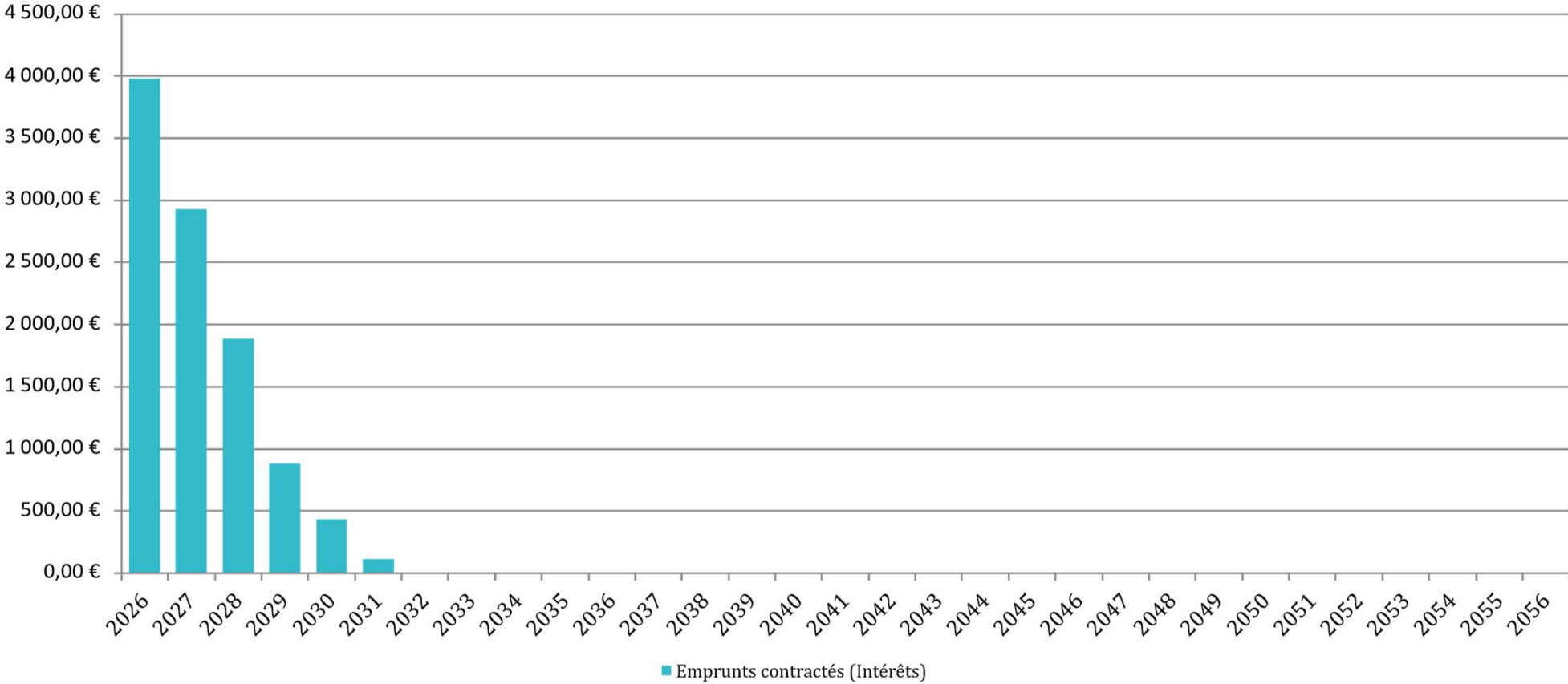
Ce graphique permet de visualiser l'évolution de la section de fonctionnement dans le temps de la prospective. Cette hypothèse de travail n'inclut aucune charge ou recettes liées aux investissements. Elle sera donc évolutive au regard du travail mené sur le PPI dans les mois à venir.



GESTION ET PERSPECTIVES DE LA DETTE

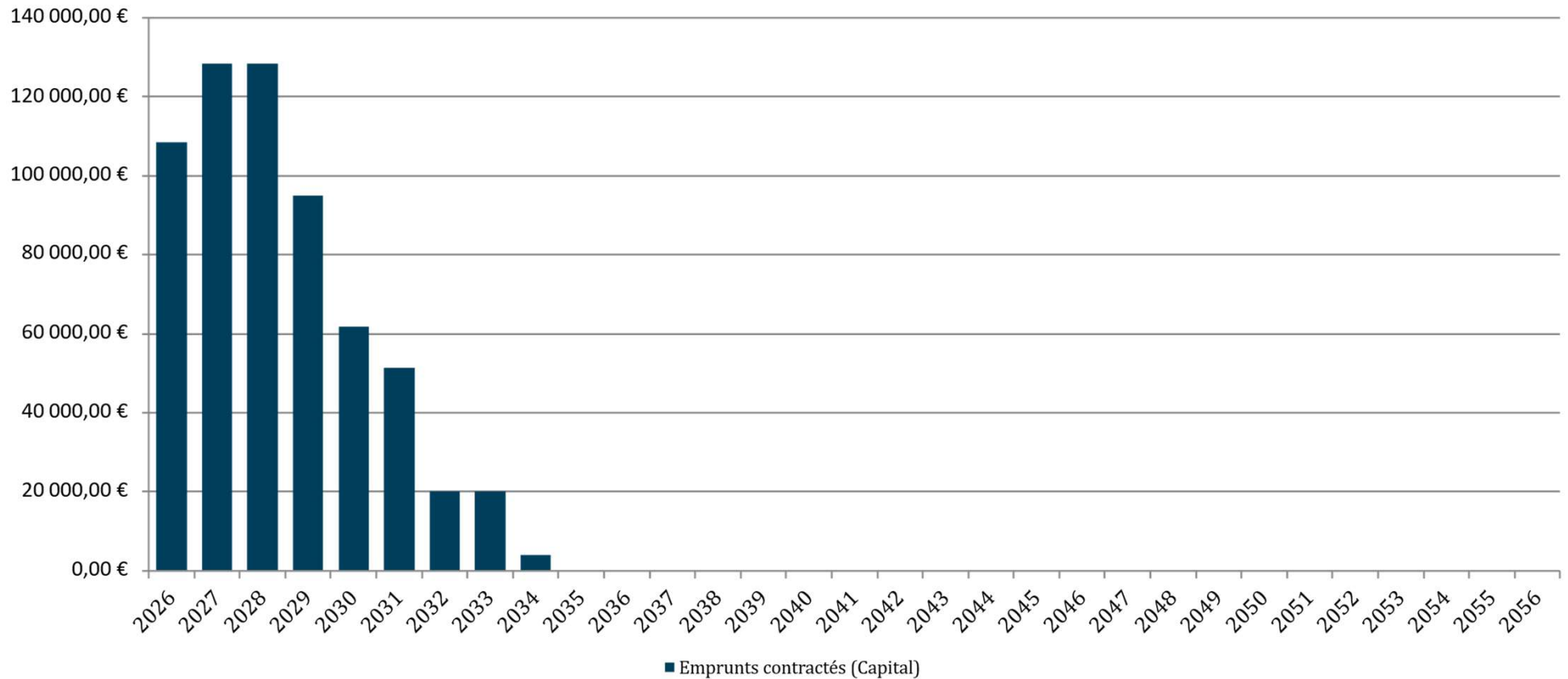
L'EVOLUTION DE LA DETTE – INTERETS

Simulation sans emprunt



L'EVOLUTION DE LA DETTE – CAPITAL

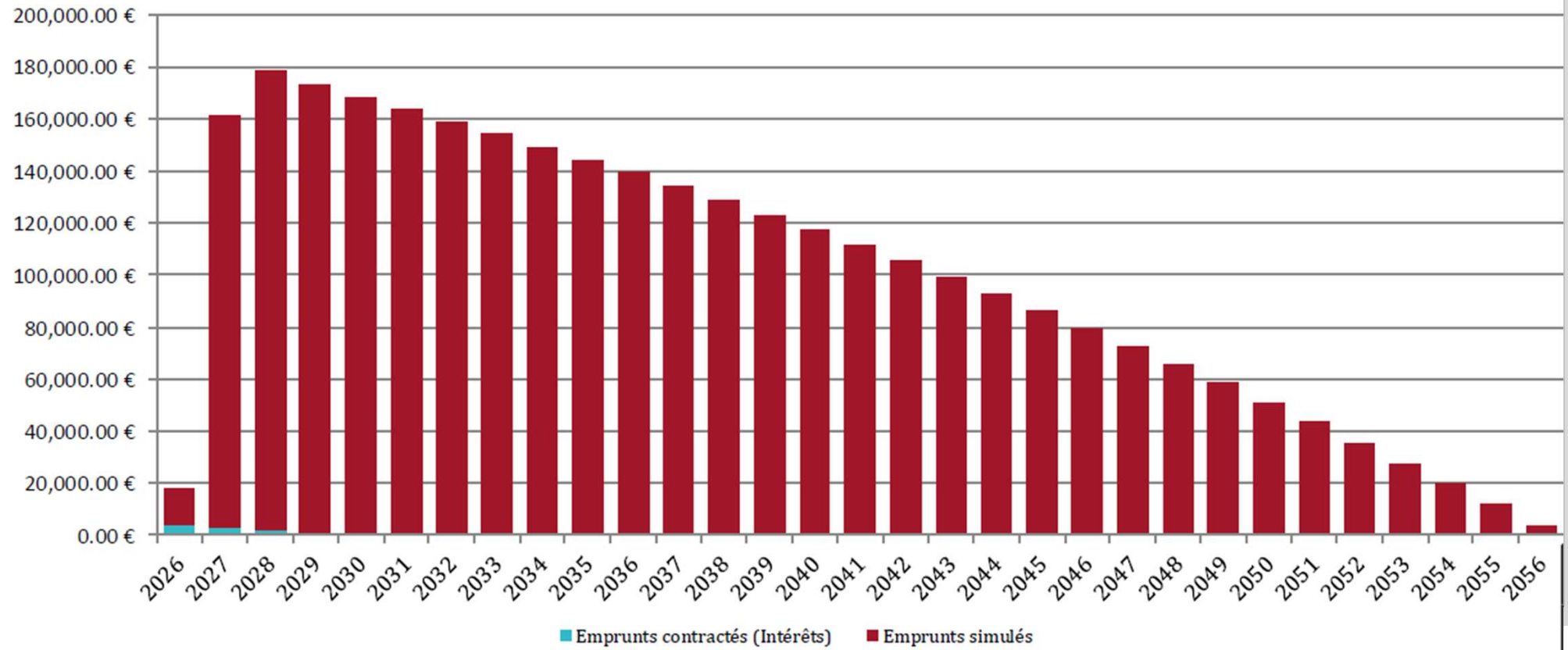
Simulation sans emprunt



L'EVOLUTION DE LA DETTE - INTERETS

Simulation d'un recours à l'emprunt :

- En 2026 pour 5 M€ à un taux fixe de 3,20% sur 30 ans.
- En 2027 pour 700 K€ à un taux fixe de 3,10% sur 25 ans.



L'EVOLUTION DE LA DETTE - CAPITAL

Simulation d'un recours à l'emprunt :

- En 2026 pour 5 M€ à un taux fixe de 3,20% sur 30 ans.
- En 2027 pour 700 K€ à un taux fixe de 3,10% sur 25 ans.

